



**NSERC
CRSNG**

*Investing in people, discovery and innovation
Investir dans les gens, la découverte et l'innovation*

Foire aux questions Programme de subventions d'outils et d'instruments de recherche (OIR)

Renseignements généraux

1. Un quota est-il imposé aux universités pour le nombre de demandes qui peuvent être présentées au CRSNG?

Les quotas imposés aux universités ont été supprimés, et tous les chercheurs universitaires canadiens admissibles pourront participer au concours de 2018 du Programme de subventions d'outils et d'instruments de recherche (OIR).

2. Le nombre de demandes que peut présenter un chercheur est-il limité?

Les chercheurs pourront participer à une seule demande par concours, soit à titre de candidat ou de cocandidat, mais non les deux.

3. Qu'est-ce qu'un système complet?

Seules les demandes qui visent des outils et des instruments qui forment un système complet sont acceptées, c'est-à-dire que chaque outil ou instrument doit faire partie d'un système d'exploitation intégré qui appuie le ou les programmes de recherche. Les demandes qui visent un ensemble disparate d'outils et d'instruments ne sont pas acceptées.

4. L'appareil financé par la subvention d'OIR doit-il être utilisé pour la recherche financée par le CRSNG?

Oui, le CRSNG n'accepte que les demandes de subvention d'OIR qui forment un système complet dont le but est d'appuyer la recherche en sciences naturelles et en génie (SNG) qu'il finance.

5. L'appareil financé par la subvention d'OIR peut-il être utilisé pour des travaux de recherche dans d'autres domaines que les SNG?

Oui, mais la demande doit montrer clairement que cet appareil servira principalement aux travaux de recherche en SNG financés par le CRSNG. L'évaluation des demandes est basée sur la recherche financée par le CRSNG qui sera réalisée grâce aux fonds demandés.



**NSERC
CRSNG**

*Investing in people, discovery and innovation
Investir dans les gens, la découverte et l'innovation*

6. Qu'est-ce qu'un cocandidat? Le nombre de cocandidats est-il limité?

Les cocandidats sont les principaux utilisateurs de l'appareil (ceux qui l'utilisent fréquemment). Le nombre de cocandidats n'est pas limité. Veuillez consulter les [critères d'admissibilité du CRSNG pour les membres du corps professoral](#).

7. Les utilisateurs qui ne sont ni des candidats ni des cocandidats peuvent-ils participer à une demande de subvention d'OIR?

Le rôle des utilisateurs de l'appareil qui ne sont ni des candidats ni des cocandidats peut être décrit dans la proposition. Aucun autre renseignement à leur sujet n'est requis.

8. Quels renseignements les cocandidats doivent-ils donner?

Chaque cocandidat recevra un courriel d'invitation de la part du candidat par l'entremise du Portail de recherche. Chaque cocandidat invité doit remplir un profil d'admissibilité et télécharger son CVC dans le Portail de recherche. De plus, chacun doit indiquer pendant combien d'heures il utilisera l'appareil chaque mois.

9. Je suis professeur auxiliaire à l'université locale, mais j'occupe un emploi à temps plein à l'extérieur de l'université; puis-je présenter une demande de subvention d'OIR?

Un professeur auxiliaire qui occupe un poste à temps plein à l'extérieur de l'université ne peut être candidat dans le cadre d'une demande de subvention d'OIR. Il peut y participer à titre de cocandidat. Veuillez consulter les [critères d'admissibilité du CRSNG pour les membres du corps professoral](#).

10. Si le vendeur de l'appareil offre un rabais, faut-il le documenter à l'aide d'une lettre d'appui?

Si le rabais offert par le vendeur est indiqué dans la proposition de prix, aucune lettre supplémentaire n'est requise.

11. Les membres des comités de sélection envoient-ils des commentaires écrits aux candidats après le concours?

Les membres des comités de sélection ne rédigent pas de commentaires écrits pour les demandes de subvention d'OIR; les candidats ne doivent donc pas s'attendre à recevoir des commentaires sur leur demande. Ils reçoivent uniquement de l'information au sujet de leur note et de leur classement.



**NSERC
CRSNG**

*Investing in people, discovery and innovation
Investir dans les gens, la découverte et l'innovation*

Utilisation des fonds

1. Qu'est-ce que le cout net?

Le cout net représente le cout d'achat de l'appareil après les rabais consentis par le vendeur et avant les taxes, les droits de douane et d'importation, les frais de transport et d'expédition et les couts d'assemblage et d'installation.

2. Qu'est-ce qu'une contribution en espèces?

Une contribution en espèces est un appui financier fourni par une autre source de financement, par exemple, une université, une entreprise ou d'autres sources (p. ex. une subvention à la découverte, une subvention de partenariat stratégique, une subvention de recherche et développement coopérative du CRSNG, etc.). Le rabais du vendeur n'est pas considéré comme une contribution en espèces.

3. Le CRSNG tient-il compte des fluctuations des taux de change?

Non, le montant de la subvention d'OIR ne sera pas ajusté en fonction des fluctuations des taux de change qui peuvent se produire après la présentation des demandes. Les candidats doivent chercher d'autres sources de financement pour compenser ces fluctuations.

4. Comme le Programme de subventions d'OIR ne finance pas l'infrastructure de laboratoire ni la modification des appareils pour qu'ils soient conformes aux normes de santé et de sécurité, comment puis-je financer ces couts?

Pour avoir de l'information sur d'autres sources de financement, les chercheurs peuvent consulter la documentation concernant le [Fonds de soutien à la recherche](#) et également communiquer avec le bureau de la recherche de leur établissement.

5. Combien de temps ai-je pour acheter l'appareil après l'octroi de la subvention?

Les subventions d'OIR sont accordées pour une année financière. L'utilisation des fonds restants est prolongée automatiquement d'un an pour ce programme. Pour avoir davantage de renseignements, veuillez consulter la section du [Guide d'administration financière des trois organismes](#) intitulée Prolongation pour l'utilisation des fonds au-delà de la période de validité de la subvention.



NSERC
CRSNG

Investing in people, discovery and innovation
Investir dans les gens, la découverte et l'innovation

6. Puis-je acheter un appareil autre que celui que j'ai proposé dans ma demande?

Les subventions d'OIR doivent être utilisées uniquement pour acheter l'appareil particulier pour lequel la subvention a été attribuée dans le cadre du processus d'examen par les pairs. Les bénéficiaires d'une subvention qui souhaitent acheter un appareil autre que celui qui est indiqué dans la demande doivent obtenir la permission écrite du **service des finances du CRSNG** avant de procéder à l'achat. Ils peuvent cependant acheter un modèle différent de celui qu'ils ont demandé sans avoir l'approbation préalable du CRSNG (p. ex. un modèle plus récent ou amélioré).